

Fabriquer sa propre caisse en bois

Atelier de prévention



Fabriquer sa propre caisse en bois

Dans cet atelier, il faut mettre la main à la pâte! Les participants doivent scier, percer et poncer. Répartis en groupes, ils doivent tout d'abord se poser certaines questions de base. En somme, c'est un atelier hors norme qui vous attend!

Niveau personnel:

Quelles sont les conditions à remplir pour faire du bricolage à la maison?

Préparation du travail:

De quel matériel et de quels outils aurai-je besoin?

Technique:

Avantages et inconvénients des appareils électriques avec ou sans fil

Les différents groupes présentent ensuite les résultats de leur travail. Après avoir reçu les principales informations concernant les EPI (équipements de protection individuelle) et les modes d'emploi, les participants se voient remettre le matériel nécessaire à la fabrication d'une caisse en bois.

Les EPI (protection auditive et lunettes de protection) sont bien entendu mis à la disposition des participants, qui peuvent ensuite créer leur propre caisse en bois sur des plans de travail entièrement équipés. Ils utilisent pour ce faire diverses machines et outils (perceuse à colonne, scie sauteuse, scie à chantourner, perceuse sans fil, visseuse sans fil, outils multifonctions et outils à main). Pour travailler en toute sécurité, divers modèles et patrons sont mis à disposition.

Autres éléments

- Petit cadeau utile pour promouvoir la sécurité personnelle de tous les participants
- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents

Organisation

- Les participants seront guidés par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- L'idéal est de prévoir 60 minutes par groupe.
- Taille des groupes : 15 à 20 personnes
- Les coûts de matériel ne sont pas compris.

Locaux et place requise

- Local fermé (salle de formation ou de conférence, atelier, etc.) doté d'un espace suffisant pour accueillir le matériel de démonstration et env. 15 à 20 personnes (chaises en configuration concert). Il est impossible d'organiser une démonstration à l'extérieur en raison du risque météorologique (sauf sous un chapiteau clos et résistant aux intempéries).

Conseil: la démonstration devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative et aux horaires libres n'est ni pertinente ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

Contact

BPA

Tiziana Iseppi, conseillère Entreprises

Tél. +41 31 390 22 66

t.iseppi@bpa.ch

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: bpa.ch/ateliers-de-prevention



Liste des tarifs

Tarif pour les entreprises	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 450.-	CHF 450.-	CHF 450.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 800.-	CHF 1600.-	CHF 3200.-
Total	CHF 1250.-	CHF 2050.-	CHF 3650.-

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés. Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à des établissements de formation spéciaux (écoles de métiers, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.